Pôle Ressources, Direction des ressources humaines

N/Ref. : Affaire suivie par : Muriel KASPAR CHS agglo 7 octobre 2013

Compte-rendu du comité hygiène et sécurité du lundi 7 octobre 2013

Etaient présents

MEMBRES DU CHS:

➤ Pour les élus :

Roland GUILLET, président du CHS

Gérard RIVOISY

> Pour les représentants de l'administration :

Gilles BEASSE

> Pour les représentants du personnel :

David LEMASSON (CFDT)
Isabelle LUCAS (FO), Christophe ARRICAU-CASSIAU (FO)
Fabienne THUAL (SUD)

MEMBRES DE DROIT:

- > Pour la médecine professionnelle : Docteur Sophie DRUKKER
- Pour le service hygiène et sécurité : Muriel KASPAR, Céline PAVAGEAU
- Pour l'administration : Jean-Michel PIERRE

Etaient excusés

Magali AUGEREAU, Yves ROULEAU, Jany GUERET, Nadège JARNY, Pascale GROSSEMY,

Après avoir vérifié le quorum, le président du CHS, Roland GUILLET ouvre la séance.

POINT N°1 : Désignation du secrétaire de séance

Isabelle LUCAS est désignée secrétaire de séance pour cette réunion.

POINT N°2: Approbation du compte-rendu du CHS du 15 mars 2013

Roland GUILLET soumet au vote le compte rendu du 15 mars 2013 : il est approuvé à l'unanimité.

POINT N°3: Présentation du bilan AT 2012

L'année 2012 est marquée par 11 accidents du travail, 5 accidents de trajet et 7 maladies professionnelles.

Le nombre total des ITT (nombre de jours d'arrêts) en lien avec les événements de 2012 est de 148 jours.

Le nombre d'ITT imputable aux événements des années antérieures est de 111 jours.

L'année 2012 est globalement une bonne année (taux de fréquence et taux de gravité en baisse). Cependant, elle est marquée par une accidentologie plus significative au niveau de la petite enfance.

Les actions de terrain doivent continuer afin d'améliorer les indicateurs d'absentéisme et de bien être au travail.

Les axes d'amélioration proposés pourront être :

- L'amélioration de l'accueil, de l'accompagnement des agents par les assistants de prévention (livret accueil + suivis)
- La prise en charge par les assistants de prévention de la mise à jour du document unique.
- L'amélioration des conditions de travail en lien avec les études réalisées (programmations d'actions suite à la validation des préconisations issues des analyses d'accident du travail, des évaluations des risques, des études ergonomiques, des visites de terrain, préconisations du CHS...),
- La prise en compte systématique de l'ergonomie, des données physico chimiques, dans l'acquisition des outils, des machines et des véhicules de travail.

Les membres valident à l'unanimité ce point sur le bilan AT 2012.

POINT N°4: Point sur les accidents du travail 2013

Présentation du diaporama par Muriel KASPAR (cf annexe 2).

L'année 2013 est actuellement une année peu accidentogène.

Elle est marquée par 4 AT, 2 ATT et 3 MP, avec seulement 14 jours d'arrêts pour l'ensemble de ces éléments.

Les membres valident à l'unanimité ce point sur les accidents du travail 2013.

POINT N°5: Point sur la cigarette électronique

Le Dr DRUKKER préconise l'interdiction de l'utilisation de la cigarette électronique sur le lieu de travail au même titre que le tabagisme traditionnel. Elle met en avant le principe de précaution et l'absence de textes législatifs à ce sujet.

Les membres valident à l'unanimité l'interdiction de l'utilisation de la cigarette électronique sur le lieu de travail.

POINT N°6: Questions diverses

> Point sur l'ouverture des multi accueils des Clouzeaux et de la Chaize le Vicomte.

Fabienne THUAL explique aux membres que ces nouvelles structures sont très agréables, que l'ensemble des demandes faites par les groupes de travail ont été prises en compte (amélioration de l'ergonomie au travail).

Cependant, elle fait part de la problématique de l'ouverture sécurisée de la porte d'entrée au multi accueil des Clouzeaux : nombre de badges insuffisants, badge oublié par les parents, allées et venue des agents de service entre l'entrée et les zones d'encadrement d'enfants, interruptions de taches...

Jean-Michel PIERRE propose d'intervenir sur cette problématique.

Les membres du CHS décident d'organiser la prochaine réunion CHS en commençant par la visite du multi accueil des Clouzeaux.

Demande de réaliser une étude poste à la «Ronde» - accueil/parents par le service prévention et sécurité et la médecine du travail.

Muriel KASPAR organisera cette étude.

Intervention de **Monsieur RIVOISY** sur la question du branchement électrique à la médiathèque Rabier lors de manifestations extérieures (ex : festival du cinéma...).

POINT N°7 : Visite de la piscine de Saint Florent des Bois.

Photos	Observations	Préconisations
	Entrée du personnel à proximité des vestiaires. Parking du personnel séparé et sécurisé, éloigné de l'entrée du public.	RAS.
	Locaux ménages: les dévidoirs sont tous positionnés trop haut la posture de travail pour l'agent d'entretien n'est pas ergonomique et oblige une manutention plus importante.	Envisager le rétablissement des dévidoirs pour ne pas avoir à relever le seau (consulter les agents d'entretien au préalable).
	Les vestiaires sont appréciés des agents malgré le fait qu'ils soient petits. Les agents n'ont pas de mobilier adapté pour s'asseoir lors de l'habillage ou du déshabillage.	Envisager la mise en place de 2 strapontins dans chacun des vestiaires (pour limiter l'encombrement des vestiaires).
	Bureau de direction composé d'un bureau de responsable et d'un bureau polyvalent (aménagement ergonomique).	RAS
	Salle de repos équipée d'un ordinateur et d'une zone cuisine. Les deux pièces sont devant l'entrée au public de la structure. Il y a de grandes baies vitrées.	Les agents souhaitent être moins visibles du public par la mise en place d'un film occultant sur les baies vitrées

Photos	Observations	Préconisations
	l'ensemble des agents ont été formés. * Manquement du pictogramme «handicapés», * Poste d'accueil peu ergonomique : hauteur de table basse, profondeur importante,	zone d'accueil des personnes à mobilités réduites ou en fauteuils. Le service prévention et sécurité fera une étude de poste afin d'envisager le réaménagement
	Accès aux vestiaires portes intérieurs + porte donnant au local poubelle et à l'infirmerie: Présence de barrières devant les sorties de secours. Signalétique non adaptée sur les portes.	Envisager l'enlèvement des plaques signalant l'accès et les remplacer par une signalétique incendie «A n'utiliser qu'en cas d'évacuation» et enlèvement des barrières bleues faisant obstruction à l'évacuation
	Siège de transfert pour les personnes en fauteuil roulant.	RAS

Photos	Observations	Préconisations
	Stockages des produits chimiques: *absence de bacs de rétention sur l'ensemble des zones de stockage et notamment pour les produits corrosifs et l'acide chlorhydrique. Attention à la compatibilité des produits stockés ensemble et sur la qualité et la compatibilité des surfaces ou étagères de stockage!	Le service prévention et sécurité interviendra en support technique pour améliorer les conditions de stockage des produits chimiques à la fois pour le personnel et pour l'entreprise extérieure.
	-	Envisager une rectification de la température de l'eau chaude et de l'arrivée afin d'éviter le risque de brûlures.
	Douche de sécurité / risque chimique notamment : Difficulté à se mettre en marche. Les réglages des tensions des câbles de commande sont à reprendre.	Envieador la mico on non
	Sols des plages des bassins: très glissant et dangereux pour le public et le personnel.	·

Photos	Observations	Préconisations
	Aires de stockage des accessoires pédagogiques : Très appréciées des MNS car fonctionnelles et très accessibles.	RAS

-000-

Isabelle LUCAS précise à la fin du CHS qu'un vestiaire est en cours d'étude au siège de l'agglo pour le service rivière. C'est Yohan Gardon de l'agglo. Qui est chargé de la faisabilité de se vestiaire.

Monsieur GUILLET remercie les membres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h10

Le secrétaire de séance

Le Président du CHS

Isabelle LUCAS

Roland GUILLET

ANNEXE 1



Sommaire **BILAN 2012** LEXIQUE et MODES de CALCUL p - 3-5 LES ACCIDENTS DE TRAJETS Evolution et répartition des ATT p - 18 GENERALITES Synthèse des AT, ATT et MP 2012 LES MALADIES PROFESSIONNELLES Tableau des maladies professionnelles p - 20 LES ACCIDENTS DU TRAVAIL Répartition et évolution des AT LES INTERRUPTIONS TEMPORAIRES DE TRAVAIL Indicateurs des statistiques d'accidents du travail Répartition des AT et ITT par siège des lésions p - 11 p - 12 p - 13 Zoom sur les ITT Répartition des AT et ITT par nature des lésions Répartition des AT et ITT par éléments matériels CONCLUSION Comparaison des AT et ITT suivant le sexe et l'âge Comparaison des AT suivant l'ancienneté Répartition des AT par direction

Lexique et modes de calcul

Accident du travail (AT):

✓ Pour les agents relevant du statut de la fonction publique

Les accidents de travail sont inclus dans la notion d'accidents de service, définition propre aux fonctionnaires donnée par la jurisprudence du Conseil d'état.

L'accident du travail proprement dit tient compte de trois paramètres :

- La localisation de l'accident : c'est le lieu de travail, le lieu de la mission de l'agent (déplacement compris...),
- · L'activité exercée au moment de l'accident : il faut que l'accident ait un lien avec l'activité exercée.
- Le lien de causalité : celui-ci doit être entre l'affection dont souffre l'agent et ses activités dans son service.

✓ Pour les agents relevant du régime général de la Sécurité Sociale

La définition des accidents du travail est donnée par l'article L 411.1 du Code de la Sécurité Sociale : "est considéré comme accident du travail, quelle qu'en soit la cause, l'accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail à toute personne salariée ou travaillant à quel que titre que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprise."

La jurisprudence de la cour de cassation a complété cette définition en précisant les quatre éléments nécessaires pour la constatation de l'accident :

- la violence,
- la soudaineté,
- la cause extérieure.
- la lésion corporelle,



Accident de TrajeT (ATT):

✓ Pour les agents relevant du statut de la fonction publique

Les accidents de trajet sont inclus dans la notion d'accidents de service.

C'est l'accident qui survient sur le trajet aller ou retour le plus direct entre le domicile ou le lieu de prise habituelle des repas et le lieu de travail. Il est tenu compte des horaires de travail et de la durée nécessaire pour effectuer le parcours.

✓ Pour les agents relevant du régime général de la Sécurité Sociale

La définition des accidents de trajet est donnée par l'article L 411-2 du code de la Sécurité Sociale. L'analyse jurisprudence est identique à celle du secteur public. Il convient de se référer à la définition donnée plus haut.

Les Interruptions temporaires de travail (ITT) :

Accident avec arrêt : accident ayant occasionné un ou plusieurs jours d'arrêt. Accidents sans arrêt : accident n'ayant pas occasionné de jours d'arrêt.

ITT : jours d'arrêt de travail consécutifs à un accident du travail et/ou de trajet (tous les jours de l'année sont considérés) sauf le jour de l'accident

Effectif et heures travaillées :

Effectif équivalent Temps Complet (E.T.C) : Nombre de personnes ayant eu un contrat de travail durant l'année 2012 (élément calculé par la DRH).

Heures travaillées : Le nombre d'heures travaillées a été calculé de la manière suivant : ETC x 1547 h



Les indicateurs :

• Taux de Fréquence (TF) : Indique le nombre d'accidents de travail avec arrêt par millions d'heures travaillées

TF1 = Nombre d'accidents de travail avec arrêt × 1 000 000 Nombre d'heures travaillées

Taux de gravité (TG) : Exprime le nombre d'ITT pour 1 000 heures de travail

Taux de Gravité 1 = Nombre de jours d'arrêt x 1 000 Nombre d'heures de travail

•Indice de Fréquence (IF) : Exprime le nombre d'accidents de travail pour 1 000 agent E.T.C.

Indice de fréquence = $\frac{\text{Nombre d'accidents de travail avec arrêt} \times 1 000}{\text{Nombre d'agents E.T.C.}}$

• Coût moyen d'un AT :

Coût moyen d'un AT = salaire moyen journalier de la collectivité charges patronales incluses x durée moyenne d'un AT

Fréquence et gra-	vité des AT selon	les secteurs d'a	ctivitė	
Comités techniques nationaux (CTN)	Indice de fréquence	Taux de fréquence	Yaux de gravité	Indice de gravité
A' Métallurgie	36,3	22,2	1,1	15,5
BI BTP	73,2	46,7	2,8	40
Transport, EGE, Livre, Communication	45,7	29,6	1,8	20,7
DI Alimentation	49,6	30,9	1,6	15,0
Chimie Caoutchouc Plasturgie	29,8	18,8	1,0	13,5
Bois, Ameublement, Papier Carton, Textile, Vétement	50,9	31,6	1,7	26,8
G Commerce	24,1	16,1	0,9	10,4
MI Services I (banques, assurances)	9,9	6,8	0,3	4,2
Services II (santé) et travail temporaire	43,7	29,1	1,8	18,1
Total CTN	36,0	23.3	1.3	15.7



GENERALITES

AT
(Accident de Travail)
ATT
(AccidenT de Trajet)
MP
(Maladie Professionnelle)



Synthèse des AT - ATT et MP 2012

Accidents de Travail	Nbre d'arrêts		INDICATEURS		
Nbre AT avec arrêt	8	116			
Nbre AT sans arrêt	3	0	Effectif équivalent temps complet	281	
TOTAL AT	11	116	Nbre d'heures théoriques travaillés	503251	
Durée moyenne AT avec arrêt		14,50	TF1	15,90	
Rechute prolongation AT année precedente	1	111	тс	0,23	
TOTAL AT avec arrêt 2012 et année antérieure	12	227	IF	28,48	

Accidents de TrajeT	Nbre	Jours d'arrêt
Nbre ATT avec arrêt	2	29
Nbre ATT sans arrêt	3	0
TOTAL ATT	5	29
Durêe moyenne d'un ATT avec arrêt		14,50
Rechute	0	0

année precedente

TOTAL ATT avec
arrêt 2012 et année 5

Maladies Professionnelles	Nbre	Jours d'arrêts
Nbre MP avec arrêt	6	30
Nbre MP sans arrêt	1	0
TOTAL MP	7	30
Durée moyenne d'une MP avec arrêt		5,00
Rechute prolongation MP année precedente	o	0
TOTAL MP avec arrêt 2011 et année antérieure	7	30

Répartition des ATATT MP 2012





Commentaires:

L'année 2012 est marquée par 11 accidents du travail, 5 accidents de trajet et 7 maladies professionnelles.

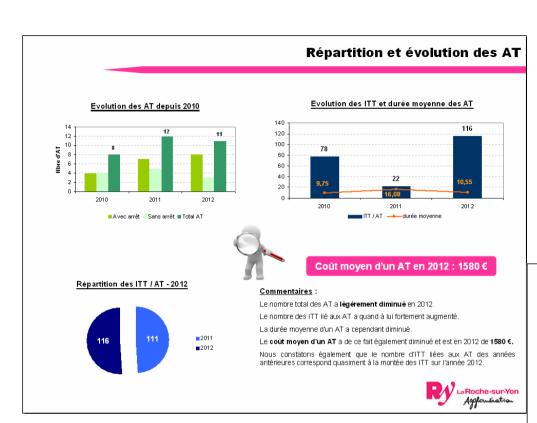
Le nombre total des ITT (nombre de jours d'arrêt) en lien avec les événements de 2012 est de 148 jours.

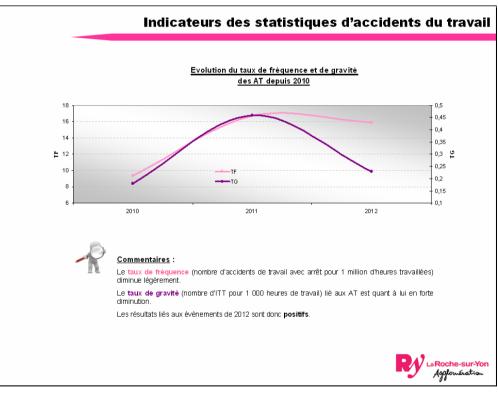
Le nombre d'ITT imputable aux événements des années antérieures est de 111 jours.

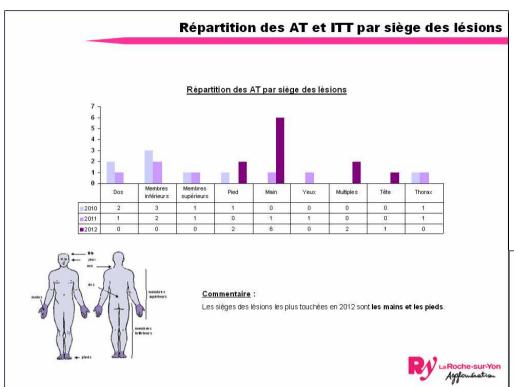


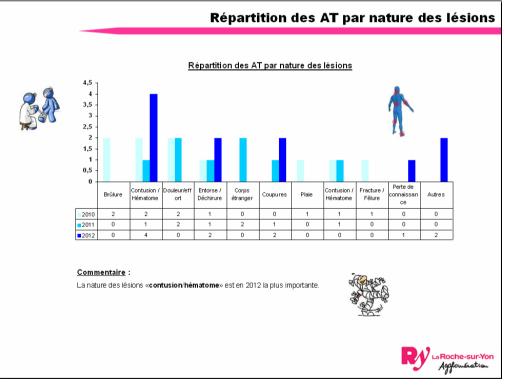
Les Accidents de Travail (AT)

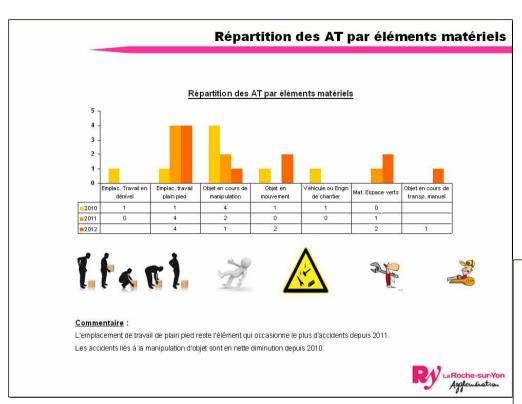


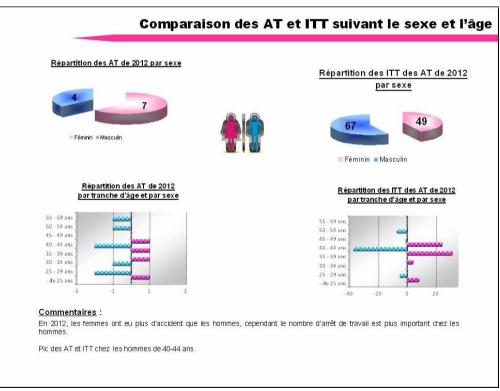


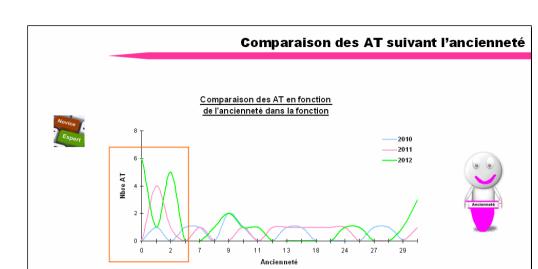










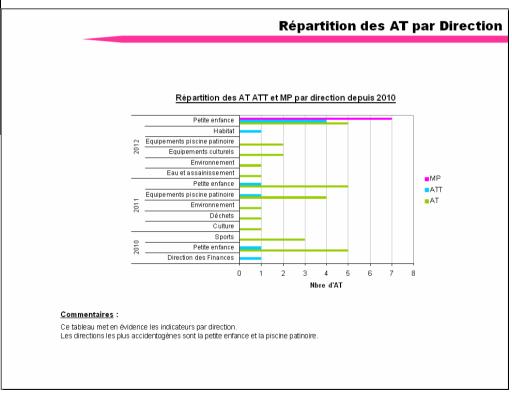


Commentaires:

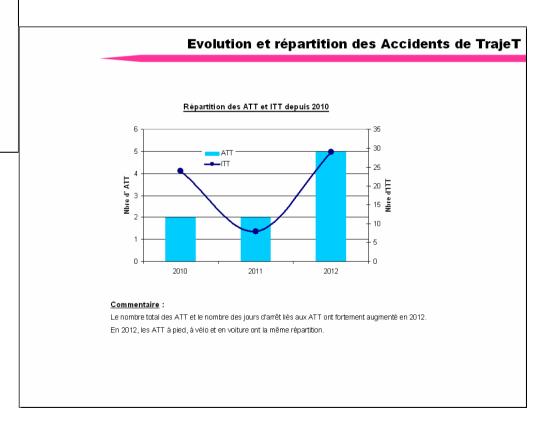
La courbe de ce graphique met en évidence une vulnérabilité dans les 5-6 premières années d'ancienneté au poste.

La mise en place fin 2009 de la formation hygiène et sécurité «accueil des nouveaux arrivants» doit se poursuivre et être complétée par l'accueil et l'accompagnement sur le terrain de l'assistant de prévention (ACMO) du secteur, du responsable de service et des collègues de travail expérimentés.

Pour faciliter la tâche des assistants de prévention, le service Prévention et sécurité a proposé une trame de livret d'accueil à personnaliser en fonction des métiers, des risques et des particularités et à présenter lors de l'accueil des nouveaux arrivants.



Les AccidenTs de Trajet (ATT)



Les Maladies Professionnelles (MP)

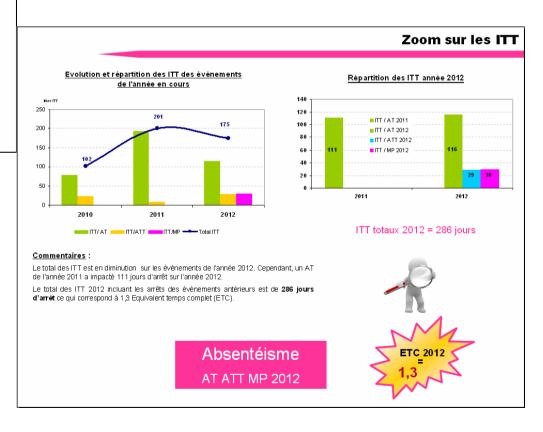
Tableau des Maladies Professionnelles (MP)

N° dossier	Sexe Agent	Age	Direction AT	Statut Agent	Lieu AT	Description	Total ITT
163	Féminin	45	Petite enfance	Titulaire	mini crèche de la vigne aux roses	Gale	5
168	Féminin	24	Petite enfance	Titulaire	mini crèche de la vigne aux roses	Gale	5
169	Féminin	44	Petite enfance	Non Titulaire	mini crèche de la vigne aux roses	Gale	0
172	Féminin	44	Petite enfance	Titulaire	mini crèche de la vigne aux roses	Gale	5
173	Féminin	38	Petite enfance	Titulaire	mini crèche de la vigne aux roses	Gale	5
174	Féminin	32	Petite enfance	Titulaire	mini crèche de la vigne aux roses	Gale	5
175	Féminin	50	Petite enfance	Titulaire	mini crèche de la vigne aux roses	Gale	5

Commentaire :

La gale est apparue sur la structure petite enfance de la Vigne aux Roses sur deux périodes de l'année 2012. Le protocole gale a été mis en place à chaque fois et nécessite notamment une prise en charge de tous les agents.

Les Interruptions Temporaires de Travail (ITT)



CONCLUSION

Bilan global et actions proposées

L'année 2012 est globalement une bonne année (taux de fréquence et taux de gravité en baisse). Cependant, elle est marquée par une accidentologie plus significative au niveau de la petite enfance.

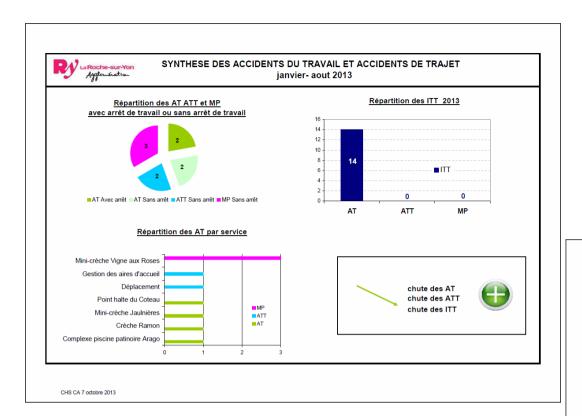
Les actions de terrain doivent continuer afin d'améliorer les indicateurs d'absentéisme et de bien être au travail.

Les axes d'amélioration proposés sont les suivants :

- •L'amélioration de l'accueil, de l'accompagnement des agents par les assistants de prévention (livret accueil + suivis)
- La prise en charge par les assistants de prévention de la mise à jour du document unique.
- L'amélioration des conditions de travail en lien avec les études réalisées (programmations d'actions suite à la validation des préconisations issues des analyses d'accident du travail, des évaluations des risques, des études ergonomiques, des visites de terrain, préconisations du CHS...),
- La prise en compte systématique de l'ergonomie, des données physico chimiques, ... dans l'acquisition des outils, des machines et des véhicules de travail.



Annexe 2

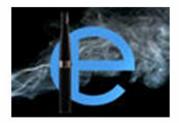


r	Sexe Agent	Age	Ancie nneté	Service AT	Direction AT	Statut Agent	AT ATT MPR	Date accident	Siège des lésions	Nature des lésions	Eléments matériels	AT avec ou sans arrêt	Total ITT	Circonstances	Mesures proposées
8	Féminin	39		Gestion des aires d'accueil	Habitat	N on Titulaire	ATT	14/01/2013	Multiples	Contusion / Hématom	Accident de circulation	Sans arrêt	0	Accident de voiture	/
9	Masculin	39		piscine	Equipements piscine patinoire	Titulaire	AT	19/01/2013		Produit dans les yeux	Divers	Sans arrêt		Retevid des fails: Agent pomple volontaire - hitervention dans le cadre de se missions de pompler - terevention or un un ager en dat débrisés - Lors de sa garde en tant que pompler volontaire, l'agent - tont en tener que pompler volontaire, l'agent - tent intervenu pour une personne en état débrisés. La victime a vomi et l'agent a reçu des particules dans son oet gauche.	faite
29	Masculin	28	0	Déplacemen t	D éplacement	N on Titulaire	ATT	01/02/2013	Multiples	Douleur/ effort	Accident de circulation	Sans arrêt	0	Accident de voiture	1
	Féminin	46		du Coteau	Petite enfance	Titulaire		11/01/2013		/ Hématom e	Objet en mouvement accidentel	Sans arrêt		Circonstances de l'accident : L'agent était assis en face de la descente du tobbogan. un enfant a descendu le tobbogan, s'est précipité et s'est laissé tomber sur l'agent. Sa tête a heurté brutalement le visage de l'agent.	Vu les circonstances de l'accident, il est rappelé à l'agent de faire attention lorsqu'il ouvre ou ferme les portes
66	Féminin	37	11		Petite enfance	Titulaire	AT	08/06/2013	Main	Brûlure	Objet en cours de manipulation	Aveo arrêt		Relevié des fabr: La couverdie étates ur la table Lagent na par véhite avant la tampérature du couverdie avant de la prendre Choronstances de Taoxident: Lagent a voulu couvrir son fabrut aveo le couvercie qui date po cé sur la table. L'agent ne pensat pas qu'il déat chaud et la pris à plaine main. Celui-ci d'est bnis dans considéres ur le fabrud (une partée de la peas est treitée	Vu les circonstances de l'accident, il est rappelé à l'agent d'être vigilant lors de son activité.
	Féminin	28		Vigne aux Roses	Petite enfance	Titulaire		14/06/2013				Sans arrêt	0	suspicion de gâle dans la structure	Protocole gale
76	Féminin	32]		Petite enfance	Titulaire	MP	14/06/2013	Multiples	Autres		Sans arrêt	0	suspicion de gâle dans la structure	Protocole gale
77	Féminin	50	16		Petite enfance	Titulaire	MP	14/06/2013	Multiples	Autres		Sans arrêt	0	suspicion de gâle dans la structure	Protocole gale
97	Féminin	53	3		Petite enfance	Titulaire	AT	21/08/2013	Dos	Douleur/eff ort	Objet en cours de manipulation	Avec arrêt		Lorsque l'agent a soulevé le tapis de jeux, il a eu un sentiment de décharge électrique dans le dos et la hanche	En cours

Annexe 3



Proposition d'interdiction de l'utilisation de la cigarette électronique sur le lieu de travail.



Direction des Ressources Humaines Gestion Préventive des personnels Pôle santé au travail Septembre 2013



Contexte:

Depuis quelques mois le service de santé au travail est questionné sur l'autorisation ou non d'utiliser la cigarette électronique dans les lieux ou la cigarette traditionnelle est interdite et sur les risques pour la santé de ce nouveau produit.





Données scientifiques :

- Les risques, surtout à long terme, pour le consommateur mais aussi pour le <u>vapoteur</u> passif sont incertains.
- -En effet les études sont encore trop rares pour parler de façon exhaustive des effets de cette e-cigarette.



Législation actuelle :

- Le code du travail impose à l'employeur une obligation générale de sécurité **et de résultat**
- -La ministre de la santé est favorable à l'interdiction de vapoter dans les lieux non fumeurs; le conseil d'état doit examiner les possibilités juridiques de cette interdiction.



Proposition:

- Dans l'état actuel des connaissances et en vertu du principe de précaution, je pense qu'il serait souhaitable d'interdire cette pratique au même titre que le tabagisme traditionnel.
- Pour cela, en l'absence actuelle de texte législatif, la collectivité a cette possibilité en introduisant cette interdiction à son règlement intérieur.

